Commune de **BERTRANGE**

AVIS AU PUBLIC

Contact : Hugo DEWAR
26 312 362

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le **n° 1/2026/0355/157** du **29 octobre 2026** du Ministre du Travail, à savoir

la **société S.A. PROSOLUT,** au nom et pour le compte de la **société S.A.R.L. MULLER PNEUS,** a obtenu l'autorisation pour la modification du dépôt de pneumatique à Luxembourg, 494 route de Longwy.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 4 novembre 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 4 novembre 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire